

« Il n'y a pas de bonheur sans liberté, ni de liberté sans vaillance », Thucydide.

#### TIRÉ-À-PART NUMÉRO 121 / PRINTEMPS 2008

### GUILLAUME KLOSSA ET STÉPHANE ROZÈS

L'identité à l'épreuve de l'Europe

# L'identité à l'épreuve de l'Europe

#### GUILLAUME KLOSSA ET STÉPHANE ROZÈS

Pour les observateurs étrangers, l'exception politique française ne semble pas passer avec la modernité de la globalisation ou le propos européen.

L'analyse de l'attitude des Français à l'égard de l'Europe est de ce point de vue révélatrice de notre identité nationale. Les trente dernières années auront vu le paradoxe d'élites politico-administratives aux avantpostes de l'Union européenne et un pays semblant peu à peu se détacher du cours européen.

C'est que l'identité politique nationale aura investi une Europe idéelle, prolongement de ce que nous sommes, alors que l'Europe réelle d'après la chute du Mur hésitait entre des projets de nature différente. Bruxelles devenait souvent une facilité des gouvernants pour justifier des politiques qui étaient vécues comme le recul de notre modèle social face à la mondialisation.

Ce divorce entre Europe idéelle et réelle renseigne assez de ce que notre identité politique ne dépend pas tant de son lieu géographique, Paris ou Bruxelles, mais de la définition du contenu d'un projet commun, de la prévalence des fins politiques sur les moyens et procédures.

Après le non au référendum européen et la présidentielle; à la veille de la présidence française de l'Union : le rapport à l'Europe dans la nouvelle phase renseigne de ce que la redéfinition de notre identité nationale fut la condition d'une nouvelle projection européenne.

#### Germes

« Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes. » Quand, au début des années 1950 sous l'impulsion de Jean Monnet et Robert Schuman, l'aventure communautaire est lancée avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), la priorité n'est pas explicitement de construire une identité européenne. Il s'agit de répondre aux urgences du moment : relever les défis immédiats de l'après-guerre, la paix durable ainsi que le défi industriel qui est majeur pour les Européens de l'Ouest. La guerre a détruit ou endommagé les appareils de production des grands pays industriels de l'Europe continentale, la fin annoncée des colonies pose à la fois le problème des ressources et des marchés. Certes, le plan Marshall (1948-1952) contribue à la relance européenne, mais il annonce en même temps le leadership économique américain. La supériorité de la vieille civilisation européenne sur le monde a pris fin et les milieux intellectuels vivent une véritable crise existentielle qu'illustre le fameux En attendant Godot de Samuel Beckett d'une puissance portée par la politique prélude de sa géographie, pour les finalités avant les procédures.

Au début de l'année 1950, la priorité d'un Jean Monnet, commissaire général au Plan, est la reconstruction du pays. Il s'agit également de mettre fin à la concurrence stérile qu'entretiennent la France et l'Allemagne et qui risque de s'exacerber alors que Paris peine économiquement et que Bonn retrouve sa compétitivité industrielle. C'est dans ce contexte que naît l'idée de placer le charbon

et l'acier, les ressources ayant servi les industries de guerre allemande et française, sous l'autorité d'une organisation supranationale, la Haute Autorité, que présidera par la suite Jean Monnet. C'est un projet concret, pragmatique, qui répond à un besoin immédiat, assurer aux pays membres qui seront au nombre de 6 l'approvisionnement en matières premières et en acier nécessaire pour nourrir la croissance d'économies qui s'industrialisent et permettre le développement d'industries modernes notamment automobiles et aéronautiques. En dépit de la déclaration visionnaire de Robert Schuman le 9 mai 1950, peu de contemporains perçoivent dans la création de la CECA le fondement de la future construction européenne et encore moins l'amorce d'une identité politique européenne.

La notion d'identité n'a d'ailleurs pas bonne presse dans les milieux éclairés. L'exacerbation des identités nationales (culte d'une histoire imaginaire, du chef, nationalisme linguistique...) est rendue responsable du second conflit mondial et il est hors de question de créer *in abstracto* une identité européenne qui se substituerait aux identités nationales.

La vision d'un Jean Monnet n'en est pas moins porteuse d'un projet d'identité européenne collective ou plus exactement d'un modèle de civilisation qui s'inscrit dans la dynamique des Lumières et du Progrès et qui met l'homme, la dignité de la personne humaine, mais aussi la liberté et la solidarité entre les individus, à son cœur. « Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes. » Ces quelques mots choisis par Jean Monnet pour introduire ses Mémoires illustrent une vision du monde et de l'individu qui définit ce qu'on pourrait appeler le modèle européen qu'ont caractérisé un Jeremy Rifkin dans Le Rêve européen ou encore le sociologue allemand Ulrich Beck sous le nom d'« esprit cosmopolite ».

Monnet et Schuman sont les précurseurs d'une identité européenne en gestation, mais leur perspective d'une identité supranationale dictée par la crainte du retour des nationalismes est loin d'être partagée. L'échec en 1954 de la Communauté européenne de défense (CED), un projet également porté par Robert Schuman dès 1950 qui aurait permis de jeter les fondements d'une Europe politique et d'une fédération européenne dès le milieu des années 1950 avec la création d'une armée

européenne illustrent l'hostilité des milieux politiques français à un projet européen qui ne supprime pas les États mais les inscrit dans une dynamique d'intégration politique.

Face à l'échec de la CED, à la fois initiée et torpillée par des Français, ce ne sont pas les Français mais les autres Européens, membres de la CECA, à savoir les pays du Benelux et les Italiens, qui prennent pour la première fois l'initiative en portant le projet de Communauté économique européenne. Comme le rappellera Maurice Faure, le jeune secrétaire d'État chargé des Affaires étrangères, la haute administration et en particulier le Quai d'Orsay y sont particulièrement hostiles, mais le projet de Communauté économique européenne (CEE) soutenu par Guy Mollet, le président du Conseil français, également patron de la SFIO, passe relativement inapercu dans une France traumatisée par Suez et la montée en puissance de ce qu'on appelle encore alors les « événements » d'Algérie. D'ailleurs, ce projet qui proscrit toute référence explicite au fédéralisme est perçu par les milieux politiques comme technocratique. Ceux-ci sont loin d'imaginer l'importance que vont prendre les institutions européennes dès le début des années 1960. Les milieux économiques très protectionnistes à l'époque sont, quant à eux, plus que réservés, percevant les contraintes du traité de la CEE qui met en place des dispositifs antitrust et annonce une baisse à terme des protections douanières.

Mis à part le débat tumultueux de la CED, le projet européen ne donne pas lieu à débat public. Le processus européen s'impose dans les années 1950 dans la discrétion et par le haut.

#### De de Gaulle à Mitterrand

Arrivé au pouvoir à l'occasion de la crise de mai 1958, le général de Gaulle, s'il est hostile à l'esprit communautaire qui, à son sens, nie la réalité fondamentale de la nation, s'appuie cependant sur la Communauté économique européenne pour transformer la société française. À partir de 1963, est mise en œuvre la politique agricole commune (PAC) prévue dans le traité de Rome. Elle va permettre de restructurer l'agriculture française et faciliter la transition de la société française des campagnes vers les villes. Quant à la mise en œuvre du tarif extérieur commun dès 1968

avec deux ans d'avance sur le calendrier annoncé, elle contribue à accélérer l'ouverture économique de la France et de ses entreprises. Le général de Gaulle voit également dans le projet européen un moven de permettre à son pays d'assurer son influence dans le monde, il souhaite donc, en toute cohérence, la création d'un dispositif de politique étrangère des États membres de la Communauté dans le cadre d'une coopération intergouvernementale. C'est le fameux plan Fouchet qui avortera, les 5 autres États membres refusant la mise en place d'un système qui ne s'appuie pas sur les institutions européennes existantes et en premier lieu la Commission envers laquelle le Général ne cache pas son hostilité (politique de la chaise vide). Ce projet déplaît d'autant plus aux partenaires européens de la France qu'il s'inscrit dans une dynamique d'autonomie par rapport au parrain américain. Durant cette période et jusqu'à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, l'Europe politique ne progresse pas. En revanche, l'idée européenne fondée sur le respect et la connaissance progressive des voisins mais également la capacité à porter des projets communs dans le cadre d'intérêts communs poursuit son chemin dans la société française. À cet égard, le traité de l'Élysée en janvier 1963 symbolise dans l'opinion publique la réconciliation franco-allemande tandis que le lancement du GIE Airbus le 18 décembre 1970, puis celui du projet Arianespace mettent en évidence la capacité collective des Européens à relever les défis de l'avenir sur des domaines jusque-là réservés aux Américains et aux Russes.

L'esprit communautaire ainsi que les projets portés par les Européens sont porteurs de valeurs fortes : capacité à définir un bien commun dépassant les stricts intérêts nationaux, respect des différences nationales, négation de la xénophobie, esprit de coopération et de solidarité. Pour autant, il demeure jusque-là impropre de parler d'identité européenne au sens politique et citoyen du terme. Pour cela, encore faudrait-il que les institutions européennes soient perçues comme des institutions politiques démocratiques et non comme des supra-administrations; que les politiques communes concernent l'ensemble des citovens et pas seulement certaines catégories (cf. la PAC); et que le système communautaire soit porté et incarné par des hommes et des femmes porteurs d'un message politique et de valeurs communes.

Les années 1970 et 1980 marquent l'entrée de la figure du citoyen et du consommateur dans le processus communautaire. Sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing, le Parlement européen est élu à partir de 1979 au suffrage universel direct, c'est l'amorce d'une démocratie européenne. Jacques Delors, le président français de la Commission européenne, lance en 1987 le programme Erasmus qui promeut les échanges étudiants en Europe, tandis que l'Acte unique, qui annonce l'avènement d'un grand marché et qui favorise la convergence des modes de vie européens grâce à l'harmonisation des normes de consommation, doit être mis en œuvre d'ici à 1992. À la veille de l'effondrement du bloc communiste, ce qu'on appelle la Communauté européenne ne se pose pas la question de son identité politique qui semble aller de soi au moins pour les Français. L'Europe communautaire est perçue comme une évidence par les Français qui la conçoivent comme le résultat d'une volonté française et comme un prolongement du projet collectif national. D'ailleurs, tout semble leur donner raison, le poids des Français dans les principales initiatives communautaires, le couple franco-allemand, l'utilisation de la langue française dans les institutions... Tout se passe comme si, en quelque sorte, le projet européen constituait un prolongement du projet et de l'identité nationaux. La chute du mur de Berlin le 11 novembre 1989 va changer la donne.

#### Des dirigeants en quête d'identité

C'est au lendemain de l'effondrement du bloc soviétique que l'absence d'une réflexion de fond des Européens sur leur identité collective et un projet européen renouvelé posent véritablement problème. La réunification de l'Allemagne troquée contre la création de l'euro déséquilibre le couple franco-allemand à l'avantage de Berlin, tandis que l'élargissement annoncé de l'Union à l'est et au nord s'apprête à accroître les divergences culturelles, sociales et politiques. Les Britanniques et les Américains favorisent la diffusion de la culture du libre-échange au sein des pays de l'Europe centrale et orientale appelées à rejoindre l'Union européenne tandis

que l'Allemagne se préoccupe essentiellement de gérer son processus de réunification. Quant à la France, elle semble amorphe. Un Président Mitterrand mourant paraît plus inquiet des traces qu'il va laisser dans l'Histoire que de la poursuite de l'intégration européenne. Son successeur, Jacques Chirac, ne place pas l'avenir de la construction européenne parmi ses priorités. Qui plus est, le couple franco-allemand entre dans une période de panne sèche dès le milieu des années 1990. Le contexte n'est donc pas favorable à une affirmation de l'identité européenne.

En 1994, l'élargissement de l'Union à bientôt une trentaine d'États membres paraît inéluctable. Les partisans d'une identité politique européenne forte s'inquiètent. Le rapport Lamers-Schäuble, qui s'inscrit dans une dynamique de fédération européenne, propose d'« approfondir » l'Union comme condition de l'élargissement futur. Leur solution : la constitution de noyaux durs permettant dans une Europe élargie que les États membres qui veulent avancer plus vite puissent le faire. Il s'agit de donner un nouvel élan à l'Europe avec des projets ambitieux permettant aux citoyens de se reconnaître dans le projet européen. Faute du soutien français, le rapport est ignoré et c'est la voie d'un élargissement sans approfondissement préalable du projet européen qui est privilégiée. Pour rejoindre l'Union, les nouveaux entrants doivent respecter les critères dits de Copenhague (intégration du droit communautaire, économie de marché, démocratie, Etat de droit...) sans qu'on leur demande d'adhérer explicitement à un projet politique qui, au demeurant, n'est plus clair pour personne. Pour les citoyens des futurs États membres, l'Union est d'abord une immense machine procédurale mais aussi une machine à subventions. L'idéal européen des pères fondateurs, la dimension politique de l'Union, arrive au second plan au risque de réduire l'Union à un grand marché. Et ce d'autant que la plupart de ces nouveaux entrants, après cinquante ans de joug communiste, expérimentent une véritable crise identitaire et cherchent à renouer avec un passé national réinventé. Ces questionnements sont accrus par la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union qui se précise à partir de 1999 et met pour la première fois très explicitement la question des frontières géographiques au cœur du débat européen.

C'est dans ce contexte de profonde crise identitaire que des voix s'élèvent au Parlement européen, mais aussi au sein de certains gouvernements pour réclamer que l'Union se dote d'une Constitution avec l'espoir que naisse une sorte de patriotisme constitutionnel fondé notamment sur des valeurs européennes réaffirmées et partagées et une incarnation renforcée des institutions européennes avec la création des postes de Président et ministre des Affaires étrangères de l'Union. Des intellectuels tels Jürgen Habermas ou Jacques Derrida s'engagent dans cette voie. Le Conseil européen de Laeken en 2001 annonce la création d'une convention qui doit poser les principes d'une clarification et d'une démocratisation de l'Union. C'est cette convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing qui va aboutir au projet de traité pour une Constitution européenne. Le texte, approuvé par l'Espagne et l'Irlande, est rejeté par voie référendaire par les Français le 29 mai 2005 puis par les Néerlandais quelques jours plus tard.

#### Europe réelle et Europe idéelle

L'explication commune du rapport que nouent les Français à l'Europe est qu'ils seraient passés d'un pro-européisme des origines à un anti-européisme avec la victoire du non au traité constitutionnel européen. Ou de façon plus élaborée qu'il y aurait d'un côté une France ouverte au monde et pro-européenne et de l'autre une France fermée anti-européenne repliée sur la nation.

Il y a bien un lien entre identité nationale et européenne et la façon dont se noue cette dernière est bien révélatrice de la première. Mais cette grille de lecture binaire qui oppose ouverture/fermeture, nation et Europe ne rend pas compte de ce qu'investissent identitairement nos concitoyens.

Ainsi, après le rejet du traité constitutionnel, 61 % des Français souhaitaient une nouvelle Constitution européenne, dont 58 % des électeurs du non. À l'issue de la présidentielle, 91 % de nos compatriotes étaient « fiers d'être français » et 71 % « étaient fiers d'être européens ». Plus on était fier d'être français, plus on était fier d'être européen.

Ce paradoxe apparent s'explique par le fait que les Français voient l'Europe comme la France en grand. Leurs variations dans le temps à l'égard du cours européen viennent de ce que leur attitude dépend en fait de trois représentations : l'Europe idéelle, l'Europe réelle et la perception de l'influence française en Europe.

L'Europe idéelle touche aux fondamentaux idéologiques du pays sur le souhaitable qui renseigne sur notre identité nationale et sur son rapport au monde.

L'Europe réelle dépend des perceptions des politiques de l'Union et de son projet.

L'influence française varie selon la vision que l'on a de notre propos national en Europe et de son impact. Autant l'attitude européenne portant sur l'Europe idéelle n'aura guère varié, autant l'Europe réelle et l'influence française en son sein rendent compte des variations dans le temps.

On pourrait résumer la dernière période sous forme d'un paradoxe, celui d'un oxymore de la construction européenne. Pour une majorité de Français, l'avancée de l'Europe réelle, celle de Bruxelles, semble mettre en cause l'Europe idéelle, celle de la constitution d'une puissance économique, sociale et politique.

Depuis le milieu des années 1970, une fois intégrée l'Angleterre et absorbés l'Espagne, le Portugal et la Grèce, les Français n'auront guère varié dans leur souhait d'émergence de l'Europe dans le monde et d'une citoyenneté européenne. Ils auront été disposés à mettre dans un pot commun européen des outils symboliques de notre identité : le franc, notre arme nucléaire et un Président européen élu au suffrage universel.

L'opinion aura accompagné le volontarisme des Présidents Giscard et Mitterrand et l'action de personnalités européennes populaires comme Simone Veil et Jacques Delors.

Le moment du virage de la rigueur, à partir des plans Delors 1982-1983 justifiés au nom de notre insertion dans le SME, s'il affecta le lien entre la gauche de gouvernement et les catégories populaires, ne se traduisit pas par un renoncement à la marche européenne.

L'adhésion à la construction européenne était portée tout à la fois par une volonté politique nationale, par des avancées institutionnelles européennes et par l'idée dans les classes moyennes que la modernisation de l'appareil productif qu'elle portait permettrait à notre pays de faire face au sein de la nouvelle division internationale du travail.

La chute du mur de Berlin et la réunification allemande qui en résulta ébranlèrent un temps les représentations. Jusque-là, pour l'opinion, le couple franco-allemand était le moteur de l'Europe. La France en était l'axe politique mais un nain économique, alors que l'Allemagne était un géant économique mais était privée de puissance politique. Cette vision harmonieuse des choses était nourrie par des décennies de rapprochement franco-allemand. Depuis lors, perdure le fait que, pour nos compatriotes, c'est du peuple allemand dont ils se sentent le plus proche.

La réunification allemande soutenue par les Français entraîna néanmoins l'idée que notre voisin recouvrant une puissance politique et étendant sa puissance économique pourrait regarder plus vers l'Est que vers nous. Il y a eu à ce moment, dans l'opinion, avant même l'élargissement, la crainte d'une perte de centralité et d'influence de notre pays.

Le moment du référendum sur le traité de Maastricht décidé par François Mitterrand au lendemain du non danois fut, on le sait, interprété comme une première marque de défiance à l'égard de l'Europe et des élites nationales. Les *leaders* économiques et d'opinion, les personnalités les plus populaires et les dirigeants des partis de gouvernement militèrent pour le oui, mais le traité faillit être repoussé.

Le Président Mitterrand avait fixé l'enjeu : si on était pour l'Europe, on se devait de voter oui. Ceux qui étaient pour le non signifieraient leur opposition à l'Europe. La dynamique du débat de la campagne partant de l'Europe idéelle, deux Français sur trois étaient pour le oui. Mais la complexité du traité et la campagne des leaders du non le déportèrent sur les critiques à l'égard de l'Europe réelle à partir des inquiétudes économiques et sociales : services publics, politique agricole commune, délocalisations, indépendance de la Banque centrale de la volonté des gouvernements. Par ailleurs, le climat idéologique en France changeait. Les classes moyennes commençaient à douter de leur avenir. Le pays commençait à devenir antilibéral au plan économique et demandait le retour des protections. Dans ce contexte, au mieux l'Europe réelle apparaissait comme ne protégeant pas économiquement et socialement de la dérégulation portée par la mondialisation, au pire, elle y participait.

La radiographie électorale du oui et du non fut d'abord sociale selon que les individus maîtrisaient leur devenir professionnel. Les catégories se sentant protégées par leur statut ou capital économiques et culturels votèrent oui et les insécurisés votèrent non.

Finalement, le oui l'emporta, sans doute parce que l'idée d'un euro qui rendrait l'Europe plus forte face au dollar et au yen prévalut comme promesse au travers de l'outil monétaire que se mettrait en place une politique économique commune prélude à l'Europe politique. En dépit des appréhensions, que révélaient les études qui accompagnèrent sa mise en place, en matière d'erreurs de calcul et de risques de hausse des prix, notre pays fut à l'avant-garde en termes de réussite technique et psychologique de basculement vers l'euro.

Le tournant du rapport des Français à l'Europe sera l'élargissement aux pays de l'ancien bloc soviétique. Une fois passées l'évidence historique de l'événement et l'euphorie des retrouvailles démocratiques européennes, la question de ses modalités va resurgir. C'est à bas bruit que l'opinion publique vit dans les modalités de l'élargissement un doute sur la nature de l'Europe réelle et le risque de son divorce de l'Europe idéelle. À l'évidence ancienne de la nécessité d'une identité européenne pacifique à une identité droit de l'hommiste face au bloc soviétique, s'ouvrait pour nos concitoyens un nouveau chantier sur sa nouvelle identité dans le cadre de l'accélération de la mondialisation mettant en concurrence économique les États-nations.

Lors des européennes de 2004, quelles que soient les sensibilités politiques, les électeurs en réunion de groupes qualitative s'étonnaient qu'on leur demande d'envoyer des députés à Strasbourg et que l'on ne leur ait pas demandé leur avis à propos de l'élargissement. Surtout, ils s'étonnaient que l'on ait élargi avant de redéfinir un projet européen commun face à l'exacerbation de la concurrence économique et au risque de *dumping* social.

Lorsque débute la campagne référendaire sur le traité constitutionnel, l'oxymore européen est à son comble dans l'opinion. Les Français sont plus que par le passé en demande d'Europe du fait de la crainte accrue des dérégulations économiques portées et de la nécessité d'une Europe politique face à l'hégémonisme de l'administration Bush. L'Europe réelle semble se détourner de cette attente au travers de politiques qui semblent relayer le cours du monde perçu comme déstabilisant. La plupart n'arrive pas à sortir

de cette contradiction entre Europe idéelle et réelle, d'où en début de campagne un taux d'abstention d'environ vingt points supérieur que lors de Maastricht. Ceux qui arrivent à la dénouer sont les plus optimistes sur l'interprétation de l'Europe réelle et se portent majoritairement sur le oui. C'est l'arrivée de la directive Bolkestein qui va faire basculer, tel un tsunami venant des profondeurs du pays, l'abstention vers le non. Cette directive signait pour ces derniers que l'Europe des 25 n'était pas la promesse d'une Europe puissance politique, économique et sociale pesant sur la mondialisation mais le relais de cette dernière en Europe, d'une remise en cause de ses acquis sociaux. La distinction entre la France du oui et du non ne portera pas tant sur l'Europe idéelle que sur l'appréciation de l'Europe réelle. Le vote sera social en fonction de la situation socio-culturelle de chacun et de la maîtrise de son devenir. Ceux qui le maîtriseraient voyant l'Europe réelle au service de l'Europe idéelle et ceux ne le maîtrisant pas voyant dans cette dernière sa remise en cause par Bruxelles. Cela explique le vote majoritairement non des jeunes, de tous temps les plus acquis à l'idéal européen.

#### L'Europe de l'opinion

Le pays aura, durant la campagne référendaire après la publicisation de la directive Bolkestein, détourné un texte meilleur compromis possible venant de l'extérieur en débat constituant sur le meilleur souhaitable en France et en Europe.

C'est dans ce renversement de perspective de l'enjeu du référendum, cette renationalisation du souhaitable, que se révèle notre perpétuelle construction identitaire.

Ces dernières années, elle sera passée, pour notre pays – dirigeants et citoyens –, de cette façon romantique, napoléonienne, hugolienne de voir l'Europe comme la France en grand sur laquelle externaliser nos propres tensions à un retour momentané de sa forme nationale.

Cette façon d'envisager l'Europe idéelle comme le prolongement de la nation sera à l'œuvre au lancement de la campagne référendaire. Au travers des études qualitatives, les électeurs du non, comme du oui, assignaient à l'Europe ce qu'ils attendaient de la nation. Dans le cours actuel de la globalisa-

tion, les catégories les moins confiantes dans leur avenir socio-professionnel qui rejetteront le traité constitutionnel assignaient à l'État, nation comme à l'Europe le soin d'être une protection face à la dérégulation économique et sociale. Les catégories qui voteront le traité, plus sûres d'elles-mêmes du fait de leur situation, n'en attendront que d'être un facilitateur, un dispensateur d'opportunités pour se déployer dans le monde.

S'il fut un adage unanimement partagé dans tous les étages de la société c'est bien celui de François Mitterrand : « La France est notre patrie, l'Europe est notre avenir... »

Bien entendu, dans cette projection universaliste nos compatriotes perçoivent bien que les Allemands, Anglais, Italiens, Espagnols ou Polonais puissent penser différemment de nous, mais ils ne les voient pas foncièrement différents de nous dans leur rapport à la politique. Ainsi de ces derniers, la publicisation de la directive Bolkestein autour de la thématique du « plombier polonais » n'empêche pas que les Français aient très majoritairement une bonne opinion des polonais.

En fait, ils considèrent que politiquement tous fonctionnent comme nous le faisons... les Italiens étant plus chaleureux, les Anglais plus autocentrés, les Allemands disciplinés, etc.

Cet universalisme projectif vient de ce qu'au sein de la nation même, que l'État a historiquement précédée pour fonder une identité politique qui rassemble autour de valeurs communes, il faut la construction nécessaire d'une égale volonté à définir l'intérêt général. Le soubassement de cette identité politique réside dans la capacité de l'individu de s'extraire de ses origines premières : géographiques, religieuses, ethniques, philosophiques et sociales... pour « se disputer ensemble dans la même direction », celle de la définition d'un projet commun porté par la nation et son prolongement européen.

Logiquement, la puissance du projet européen et son acceptation doivent délimiter ceux qui y adhèrent. Cela explique que pour les Français l'« Europe puissance » doit précéder l'« Europe espace ».

La question de l'adhésion à l'élargissement ne valait pas critère du pro-européisme des Français, mais révélait notre rapport identitaire. Les réticences nationales venaient de ce qu'il aurait dû être selon eux la résultante d'un débat sur le projet européen. Ainsi s'explique que la question turque fut en début de campagne référendaire la priorité pour s'évanouir ensuite. Lorsque le débat portait sur un texte meilleur compromis possible venant de l'extérieur, la question turque était la session de rattrapage d'un non-débat sur l'élargissement. Pour l'opinion, la géographie tentait de rattraper l'histoire au travers d'un projet esquivé par l'Europe réelle. Mais quand le pays va détourner le traité en constituante, chacun se disputant dans sa famille, au travail avec ses amis, pour se réapproprier une construction d'un projet idéel, la question turque n'avait plus lieu d'être car la question identitaire nationale et européenne prévalait de nouveau.

Ce que l'opinion attendait de l'Europe, c'était de résoudre par le haut la contradiction entre les acquis sociaux accumulés par les nations fondatrices que semblaient remettre en cause la mondialisation et l'entrée de nouveaux pays qui voyaient dans l'Europe un sas d'accès à cette dernière. Les marchés, qui portent une transaction interindividuelle, ne portent pas en soi une identité politique qui nécessite un débat commun sur un projet dépassant les individus. Était attendu de l'Europe qu'elle résolve la contradiction, traversant chacun, entre « l'être politique » qui fonde l'identité et le « marchand » qui assure la subsistance. Il y fallait alors la prééminence du gouvernement des hommes sur le gouvernement des choses, le débat sur le projet avant le débat sur les procédures, les fins politiques avant les moyens techniques... C'est à cette esquive de responsabilité politique nationale et européenne que le débat référendaire devait mettre fin et la campagne présidentielle résoudre.

#### Présidentielle et identité nationale

Si, lors de la présidentielle, le pays se rue aux urnes, rompant avec un quart de siècle d'incivisme, c'est que le pays a ruminé la nécessité, après avoir renationalisé le souhaitable lors de la campagne référendaire, de refonder, à partir d'une discussion nationale portant sur nos valeurs, notre identité politique qui devait être incarnée à l'Élysée par le futur Président.

Dans le nouveau cours du capitalisme, nos dirigeants s'étaient, ces deux dernières décennies, abrités progressivement derrière Bruxelles pour gérer la contradiction entre la demande sociale exponentielle de l'individu contemporain au sein de la nation et l'État qui s'en retire au plan économique et social du fait du nouveau cours du capitalisme.

Afin de préserver la paix sociale et d'en réduire le poids électoral, l'Europe était encensée par les gouvernants, mais de plus en plus Bruxelles était vouée aux gémonies.

Le pays devait aller, selon ses dirigeants, en fonction de contraintes extérieures bruxelloises perçues comme portant essentiellement la « libre concurrence » et dans lesquelles une majorité ne se reconnaissait plus.

Le moment référendaire fut illustratif de l'épuisement de cette façon de faire. Lors du débat télévisé entre Jacques Chirac et les jeunes, celui-ci esquiva la question de savoir si les commissaires français avaient approuvé la directive Bolkestein. Les études montraient alors que les Français se demandaient, lorsque à la hâte le Président était allé éteindre à Bruxelles le sujet, s'il y était le représentant de la France ou le relais de Bruxelles en France. En un mot, Bruxelles pouvait bien être le prolongement de Paris, mais pas un écran entre Paris et nos concitoyens.

L'opinion aura alors repéré et promu, ces dernières années, contre le Président et les partis de gouvernement, Nicolas Sarkozy, puis Ségolène Royal et François Bayrou qui avaient en commun le fait de dire au pays que là où ils l'emmèneraient ce serait là où ils en auraient décidé et non à partir de tutelles extérieures. La présidentielle devait redéfinir notre identité à partir d'un projet commun incarné à l'Élysée. On n'y parla ni d'Europe ni de mondialisation. Avant de parler à l'extérieur, il fallait redéfinir qui on était.

Le pays aura imposé au personnel politique par un lien direct avec l'opinion cette refondation identitaire qui visait à dénaturaliser le pouvoir en le ramenant à l'Élysée. Cela nécessitait que les candidats qu'ils s'étaient choisis soient en mesure de porter la dimension temporelle de la fonction présidentielle qui est celle des contenus et compétences mais aussi, et d'abord, spirituelle, celle de l'incarnation de valeurs au travers de la responsabilité. Ségolène Royal partait du spirituel, mais elle aura peiné à l'articuler avec le temporel. Nicolas Sarkozy partait du temporel et il aura su, encadré par un calendrier électoral, construire au travers d'un récit national un dépassement de lui-même. Ce processus

révèle que notre identité politique est une dialectique entre la communion qui fonde la symbolique spirituelle et la dispute sociale qui est portée par l'imaginaire temporel.

Ce processus historique de projection de la nation sur l'Europe idéelle puis de renationalisation du souhaitable, lorsque l'Europe réelle devenait la justification d'une esquive pour nos gouvernants, révèle que dans notre imaginaire peu importe le lieu de l'identité politique – Paris ou Bruxelles –, importe la dispute sur un projet commun.

Une fois la présidentielle passée, l'opinion sera à nouveau projective en Europe. Dans les représentations, c'est la perception de l'influence française en Europe qui est réévaluée une fois refondée notre identité au travers d'un contrat porté par Nicolas Sarkozy. L'opinion révise alors positivement l'apport de l'Europe réelle. L'opinion attend dorénavant un débat sur le contenu du projet européen attendu comme celui d'une puissance économique, sociale et politique actrice, et non relais, de la mondialisation.

#### Une occasion

Les années 1990 jusqu'au débat sur le projet de Constitution européenne ont constitué une période d'interrogation profonde des gouvernements sur ce qui rassemblait les Européens. À l'Est, la tentation d'une économie fondée sur un libéralisme débridé donnait le sentiment d'une rupture avec le modèle sociallibéral prédominant à l'Ouest. Disparue la menace soviétique qui avait contribué à la cohésion des Européens de l'Ouest et évité un débat de fond sur les valeurs européennes, il était compréhensible que les nouveaux États membres reconstruisent leur propre identité avant de pouvoir se projeter dans un projet et donc une identité européenne collective. Il était logique que s'ouvre enfin une réflexion sur l'identité européenne qui n'allait plus de soi une fois que les objectifs de paix et de démocratie à l'échelle continentale semblaient garantis et que le processus d'élargissement paraissait incontrôlé. Le projet européen ne pouvait donc plus se réduire à la paix et à la démocratie et les Européens se devaient donc de réfléchir à leur spécificité par rapport au reste du monde.

Cette spécificité, ils ont récemment eu deux occasions pour l'expliciter. La crise irakienne de 2003, si elle a divisé les gouvernements, a constitué un mouvement continental sans précédent mettant en évidence l'existence d'un embryon d'opinion publique européenne. Les débats menés lors de la Convention pour l'avenir de l'Europe ont permis de relancer la réflexion sur les fondamentaux dont les intellectuels américain et allemand Rifkin et Beck se sont emparés, L'Union européenne, grâce à son double fondement juridique (droit communautaire et droit de la Convention européenne des droits de l'homme), a jeté les bases d'une civilisation européenne renouvelée fondée sur quatre valeurs aujourd'hui spécifiques aux Européens, à savoir la dignité de la personne humaine et son pendant indispensable, l'interdiction de la peine de mort, la liberté concue comme droit au bonheur et à l'épanouissement de l'individu, la solidarité intra et intergénérationnelle, mais aussi intra-continentale fondée sur un système de garantie étatique et le respect des différences et choix des individus en dehors de toute appartenance communautaire. Ces valeurs fondamentales sont constitutives d'une identité collective supranationale ou cosmopolite, pour utiliser le mot de Beck, qui ne met nullement en cause les particularismes et spécificités nationales, mais, au contraire, assure un cadre stable à leur existence selon le principe d'unité dans la diversité. En ce sens, on peut aujourd'hui dire, contrairement aux craintes éprouvées ces dernières années, qu'identités nationales et identité européenne, loin de s'opposer, se renforcent mutuellement.

Reste cependant le problème d'identification des citoyens à l'Union européenne. L'identification d'une communauté humaine à une construction politique, Bagehot le rappelle dans The English Constitution, requiert, outre des valeurs partagées et une dynamique collective, l'incarnation du pouvoir dans des personnalités légitimes. C'est justement cette étape décisive que permet le traité de Lisbonne qui donne à l'Union un Président stable, mais aussi un ministre (nommé haut représentant...) des Affaires étrangères qui devrait être la voix de l'Europe dans le monde à un moment où les Européens, États comme citoyens, ont pris conscience que les rapports de force mondiaux leur étaient de moins en

moins favorables et que, seul, aucun État européen n'avait les moyens de peser sur une mondialisation devenue inquiétante. D'où l'intérêt du texte de Lisbonne qui réinscrit l'Union dans une dynamique historique en fixant les bases de politiques renouvelées et renforcées concernant les principaux défis collectifs sur lesquels les Européens s'accordent aujourd'hui : développement durable, gestion des migrations, sécurité énergétique, défense commune. Incarnation politique de l'Union, défis collectifs désormais assumés, « nouvelle civilisation » européenne fondée sur des valeurs effectivement respectées en Europe et peu dans le reste du monde, tel est sans doute le triptyque qui permet enfin l'affirmation d'une identité politique européenne forte. Le contexte est donc favorable, la suite de l'Histoire européenne dépendra notamment de la manière dont le traité va être mis en œuvre ainsi que des hommes et des femmes qui vont s'affirmer ou non comme les hérauts d'une identité européenne respectueuse des diversités nationales. Elle dépendra également de la capacité des dirigeants politiques nationaux et européens à associer véritablement les citovens à une réflexion ouverte, non institutionnelle et contradictoire sur les questions clés pour l'avenir des Européens.

La question de la combinaison des identités nationale et européenne n'est pas qu'une question française, elle se pose pour tous les États-nations de l'Union ainsi qu'au niveau des institutions communautaires. On ne peut plus, après la réalisation du projet de l'Europe de la paix, des droits de l'homme et dans la guerre économique qu'est la mondialisation, ignorer le besoin identitaire des peuples européens et ne pas débattre en commun d'une identité européenne en construction.

L'identité nationale française chemine, alternant aller-pause-retour-aller, sur le registre projectif européen. Pour qu'elle appréhende les autres spécificités nationales, il faudrait passer d'une Europe réelle des procédures à un projet européen plus délibératif et qui prenne la mesure du nouveau cours de la globalisation pour en devenir un acteur.

GUILLAUME KLOSSA ET STÉPHANE ROZÈS

#### DANTE L'EUROPÉEN

Dante est, dans un sens qu'il faudra définir (car, en lui-même, le mot ne signifie pas grand-chose), le plus universel des poètes parmi ceux des langues modernes. Ce qui ne signifie pas qu'il est « le plus grand », ni le plus complet – on trouve davantage de diversité et de détails dans Shakespeare. L'universalité de Dante ne vient pas seulement de sa personne. La langue italienne, et particulièrement la langue italienne de l'époque de Dante, a l'avantage d'être le produit du latin universel. Les langues dans lesquelles Shakespeare et Racine durent s'exprimer avaient quelque chose de bien plus local. Ce qui ne veut pas dire non plus que l'anglais et le français soient inférieurs, comme véhicules de la poésie, à l'italien. Mais l'italien vernaculaire de la fin du Moyen Âge était encore très proche du latin, en tant qu'expression littéraire, tout simplement parce que les hommes qui, comme Dante, s'en servaient avaient été formés, en philosophie et dans toutes les matières abstraites, en latin médiéval. Or, il se trouve que le latin médiéval est une langue magnifique; qu'il a véhiculé une prose et une poésie magnifiques ; et qu'il avait les qualités d'un espéranto extrêmement développé et littéraire. Lorsque nous lisons de la philosophie moderne, en anglais, en francais, en allemand ou en italien, nous ne pouvons qu'être frappés par les différences nationales ou raciales de la pensée : les langues modernes ont tendance à séparer la pensée abstraite (les mathématiques sont à présent la seule langue universelle); alors que le latin médiéval avait tendance à se concentrer sur ce que les hommes de diverses races et de divers pays pouvaient penser en commun. Une partie du caractère de cette langue universelle fait partie intégrante du parler florentin de Dante; et la localisation (le parler « florentin ») ne fait que souligner cette universalité, car elle s'oppose à la division moderne en nationalités. Toute appréciation de la poésie française ou allemande requiert, je pense, une certaine sympathie avec l'esprit français ou allemand; Dante, qui n'en est pas moins italien et patriote, est avant tout européen.

Thomas Stearns ELIOT, *Dante* (in *Selected Essays*), trad. de l'anglais par B. Hoepffner, éd. Climats, 1991.

## commentaire

Revue trimestrielle 116 rue du Bac, 75007 Paris

Tél: 01 45 49 37 82, Fax: 01 45 44 32 18, email: abonnements@commentaire.fr Site Internet: http://www.commentaire.fr

#### **BULLETIN D'ABONNEMENT**

ode postal		Ville
ays (pour l'étrang		
		e-mail :
		C-man .
ouscrit un abonne partir du n°	ement à la revi	ue Commentaire (quatre numéros par an)
Partin <b>au</b>		
France		Abonnement de soutien : à partir de
☐ 1 an	59 €	☐ 1 an 80 €
$\square$ 2 ans		☐ 2 ans 160 €
$\square$ 3 ans	167 €	☐ 3 ans 240 €
Étudian	ıt	
$\square$ 1 an	46 € (joindr	re une copie de la carte d'étudiant)
Union europée	enne	Autres pays
Union europée et Suiss		• •
et Suiss	se 67 €	□ 1 an 76 €
et Suiss  1 an 2 ans	se 67 € 131 €	<ul> <li>□ 1 an</li> <li>□ 2 ans</li> <li>□ 141 €</li> </ul>
et Suiss  1 an 2 ans	se	□ 1 an 76 €
et Suiss  1 an 2 ans 3 ans	67 € 131 € 192 €	☐ 1 an 76 € ☐ 2 ans 141 € ☐ 3 ans 202 €
et Suiss  1 an 2 ans 3 ans  Veuillez trou	67 € 131 € 192 €	<ul> <li>□ 1 an</li> <li>□ 2 ans</li> <li>□ 141 €</li> </ul>
et Suiss  1 an 2 ans 3 ans  Veuillez trou	67 € 131 € 192 €  ver ci-joint ent par chèque	☐ 1 an 76 € ☐ 2 ans 141 € ☐ 3 ans 202 €
et Suiss  1 an 2 ans 3 ans  Veuillez troumon règlement bancaire ou	67 € 131 € 192 €  ver ci-joint ent par chèque	☐ 1 an 76 € ☐ 2 ans 141 € ☐ 3 ans 202 €  ☐ Je règle par virement bancair 30004-00158-00010117203-91 ☐ IBAN: FR76-3000-4001-5800-0101-1720-391
et Suiss  1 an 2 ans 3 ans  Veuillez troumon règleme bancaire ou à l'ordre de	se 67 € 131 € 192 € aver ci-joint ent par chèque postal Commentaire	☐ 1 an 76 € ☐ 2 ans 141 € ☐ 3 ans 202 €  ☐ Je règle par virement bancair 30004-00158-00010117203-91 ☐ IBAN: FR76-3000-4001-5800-0101-1720-391 ☐ BIC: BNPAFRPPPGB
et Suiss  1 an 2 ans 3 ans  Veuillez troumon règlement bancaire ou	se 67 € 131 € 192 €  ver ci-joint ent par chèque postal  Commentaire  virement postal	☐ 1 an 76 € ☐ 2 ans 141 € ☐ 3 ans 202 €  ☐ Je règle par virement bancair 30004-00158-00010117203-91 ☐ IBAN: FR76-3000-4001-5800-0101-1720-391 ☐ BIC: BNPAFRPPPGB
et Suiss  1 an 2 ans 3 ans  Veuillez troumon règlement bancaire ou à l'ordre de  Je règle par CCP 20 289 0	se 67 € 131 € 192 €  ver ci-joint ent par chèque postal  Commentaire  virement postal	☐ 1 an 76 € ☐ 2 ans 141 € ☐ 3 ans 202 €  ☐ Je règle par virement bancair 30004-00158-00010117203-91 ☐ IBAN: FR76-3000-4001-5800-0101-1720-391 ☐ BIC: BNPAFRPPPGB ☐ Merci de bien indiquer votre nom

Cette revue est publiée par Commentaire, société anonyme au capital de 76 224,51 €
(Président de la S.A. : J.-C. Casanova, Directeur général : G. Berger)
Siège social : 116, rue du Bac, 75007 Paris
Registre de commerce : RC PARIS N° B 312 212 970 © Copyright 2008 : S.A. Commentaire
Imprimeur : France Quercy 113, rue André-Breton BP 49 46001 Cahors cedex
N° de Commission paritaire : 1007K82245 / ISSN 0180-8214 / ISBN 978-2-916291-10-9
SIRET : 312 212 970 000 15 / Code APE : 221 E

Conformément à la loi № 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous

concernant, figurant sur notre fichier. Il suffit pour cela de nous écrire.